

Canton	Maison individuelle	Immeuble collectif	Conditions
AG	CHF 1'000	CHF 1'500	Effectuer la demande en amont par le biais des experts CECB®, le bâtiment doit avoir au moins 15 ans
AI	aucune subvention	aucune subvention	-
AR	aucune subvention	aucune subvention	-
BE	CHF 1'000	CHF 1'500	demande préalable, année de construction antérieure à 2012
BL	CHF 1'000	CHF 1'500	demande Préalable, année de construction antérieure à 2000
BS	CHF 500 * / CHF 1'000 **	CHF 500 * / CHF 1'500 **	Année de construction avant 2000 * subvention pour l'établissement du rapport de conseil CECB® Plus **subvention supplémentaire pour la mise en œuvre d'une mesure de rénovation conformément au rapport de conseil CECB® Plus
FR	aucune subvention	aucune subvention	-
GE	CHF 750 jusqu'à 4 unités d'habitation / 500m ²	CHF 1'500 à partir de 5 unités d'habitation / 500m ²	demande préalable, année de construction antérieure à 2000
GL	CHF 1'000	CHF 1'000	demande préalable
GR	aucune subvention	aucune subvention	-
JU	aucune subvention	aucune subvention	CECB obligatoire pour la vente d'une maison
LU	CHF 800	CHF 1'100	demande à effectuer en amont, 3 mois de délai pour la mise en œuvre, année de construction avant 2000
NE	aucune subvention	aucune subvention	-
NW	50 %, max. CHF 1'500	50 %, max. CHF 1'500	demande à effectuer en aval, année de construction avant 2000
OW	CHF 1'000 *	CHF 1'000 *	* seulement si le CECB Plus n'est pas produit comme condition pour l'octroi d'une subvention
SG	aucune subvention	aucune subvention	CECB plus n'est plus subventionné. Au lieu de la subvention, rénovation du bâtiment avec concept, infos: https://efoerderportal.sg.ch
SH	50 %, max. CHF 1'000	50 %, max. CHF 1'500	demande préalable, Permis de construire avant 2005
SO	50 %, max. CHF 1'100	50 %, max. CHF 1'800	processus de dépôt en aval de la demande jusqu'à max. 6 mois après l'établissement
SZ	CHF 1'000	CHF 1'500	demande à effectuer en amont, 3 mois de délai pour la mise en œuvre, année de construction antérieure à 2000
TG	50 %, max. CHF 1'000	50 %, max. CHF 1'500	demande préalable, année de construction antérieure à 2005
TI	aucune subvention	aucune subvention	-
UR	aucune subvention	aucune subvention	-
VD	CHF 1'000	CHF 1'500	demande préalable, année de construction antérieure à 2000
VS	aucune subvention	aucune subvention	-
ZG	CHF 1'500	CHF 1'500	demande préalable, le bâtiment doit avoir au moins quatre ans
ZH	CHF 1'000	CHF 1'500	à obtenir en aval via le conseiller, année de construction avant 2000